



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances ainsi qu'à Monsieur le ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire.

Une publication récente d'Antoine Paccoud et de Samuel Ruben, intitulée « Soutien à l'accès au logement et à la bonne tenue du marché immobilier : (au moins) 10,5 milliards d'euros en 15 ans », estime qu'entre 2010 et 2024 les interventions publiques en faveur du logement au Luxembourg représenteraient au moins 10,5 milliards d'euros, dont environ 80 % sous forme de dépenses fiscales, le solde étant constitué d'aides individuelles et d'aides à la pierre. Cette analyse interroge l'efficacité réelle de ces instruments en termes de création de logements et de réponse aux besoins des ménages confrontés à des difficultés sur le marché privé du logement.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

1. Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer les ordres de grandeur avancés par cette publication, notamment en ce qui concerne le montant total du soutien public au logement entre 2010 et 2024, ainsi que la part respective des dépenses fiscales, des aides individuelles et des aides à la pierre ?
2. Le Gouvernement dispose-t-il d'une évaluation détaillée des bénéficiaires effectifs des principaux avantages fiscaux liés au logement, permettant d'identifier quels types de ménages en ont principalement profité ?
3. Ces évaluations permettent-elles de chiffrer le nombre de logements effectivement construits ou mis sur le marché grâce à ces avantages fiscaux, et le cas échéant, de distinguer entre logements destinés à l'occupation propre et logements destinés à l'investissement locatif ?
4. Le Gouvernement a-t-il procédé à une analyse quant à l'incidence en particulier des mesures fiscales (subventions et crédits fiscaux divers) destinées aux acquéreurs sur l'évolution des prix de l'immobilier résidentiel au fil du temps ?
5. Au regard de ces constats, le Gouvernement envisage-t-il à l'avenir de réorienter davantage les moyens publics vers des instruments directs, tels que les aides à la pierre, les programmes d'acquisition de logements en VEFA, ou d'autres formes de soutien favorisant la création durable de logements abordables ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Franz Fayot
Député